



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 08 mars 2024

Débat public en Bretagne et en Pays de la Loire sur la mer et le littoral : l'État communique une carte de proposition relative au développement de l'éolien en mer.

Un débat public a été mis en place à la demande du Gouvernement afin de définir les zones d'implantation des futurs parcs d'éolien en mer qui aient le moins d'impact possible sur l'ensemble des usagers de la mer et des enjeux maritimes. Ce débat est mené en parallèle sur toutes les façades maritimes (Méditerranée, Atlantique, Manche) et il est organisé sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP) afin de permettre aux citoyens et à l'ensemble des acteurs de s'exprimer sur les enjeux d'avenir des activités maritimes.

Le débat public n'est qu'une première étape et permettra dans un 2^{ième} temps d'aboutir à l'identification de zones favorables au développement de l'éolien en mer fin septembre 2024 et à la mise à jour du document stratégique de façade au cours du 1er semestre 2025.

Depuis le début du débat public, l'État a fourni de nombreuses cartes pour détailler les différents enjeux, en matière d'usage de l'espace maritime, de potentiel de vent, de pêche, de biodiversité, etc. Sur les façades Manche Mer du Nord, Sud Atlantique et Méditerranée, l'État a fourni depuis décembre dernier des cartes qui visualisent la superposition de ces enjeux pour définir les zones de moindre impact. Cela n'avait pas encore été fait pour la façade Nord Atlantique Manche ouest (NAMO) et c'est pourquoi l'État a publié cette carte de superposition des différents enjeux pour esquisser de première zones de moindre impact, afin qu'elle soit versée au débat public. Cette carte est accessible sur le site officiel du débat public (https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/le-debat-en-bretagne-et-en-pays-de-la-loire-4681), en complément des documents déjà en ligne.

Cette carte est destinée à alimenter la concertation en cours et ne présume pas des conclusions du débat public. Elle permet de clarifier la superposition des enjeux et améliore l'information de l'ensemble des acteurs et des citoyens dans le cadre du débat public. La CNDP a pour mission de tenir compte de l'ensemble des contributions afin d'éclairer les décisions à venir, en particulier en prévision de la préparation des premiers appels d'offre pour l'éolien en mer.

Préfecture de la Loire-Atlantique Service régional de la communication interministérielle 02 40 41 20 89 / 90 / 91 pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr 1/2 Une réunion des élus du littoral de Bretagne et des Pays de la Loire a été organisée par les préfets coordonnateurs de façade ce mercredi 6 mars afin de leur présenter cette carte et le calendrier des travaux à venir. Dans le cadre de la gouvernance maritime existante, d'autres réunions d'information des différents acteurs de la mer et du littoral sont d'ores et déjà prévues pour poursuivre les échanges et alimenter le débat.

La décision d'identification des zones propices sur lesquelles porteront les appels d'offres ne sera prise qu'en septembre prochain. Les discussions vont donc encore se poursuivre dans les 6 prochains mois avec l'ensemble des parties prenantes et notamment les élus du territoire.